



PROCES-VERBAL DU CONSEIL DES ETUDES ET
DE LA VIE UNIVERSITAIRE
- SEANCE DU 31 MARS 2011 -

Etaient présents : M. BAILLON, M. BRUN, M.DEVILLERS, Mme FOURNES, M. LAPAIRE, M. LATRY, M. COQUELIN, M. GARCIA, Mme MALTONE, Mme MICHEL, M. PEROT, M. VENTURA, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme VOISIN, Mlle BREHIER, Mlle BURDET, Mlle CARVALHO, M. DEPLAT, Mlle GAIDOT, Mlle MASSON, Mlle RALLET, Mlle SADOUX-GLEIZE.

Etaient représentées : M. ARAGUAS, M. LAÜGT, M. BONINGUES, M. COHEN, Mlle LEGENSTEIN, M. MASEGOSA.

Le quorum étant atteint, M. COQUELIN ouvre la séance à 10 H10. Il précise que ce CEVU exceptionnel est organisé suite à l'annulation de celui du 17 mars du fait de la présence en Salle des Actes d' un groupe d'étudiants non élus qui n'ont pas accepté de libérer la salle malgré des discussions. Ce CEVU est très important car il précède le Conseil d'Administration du 1^{er} avril qui devra se prononcer sur les derniers arbitrages de l'offre de formation. Il excuse l'absence du président BRUN retenu par une réunion de la société de réalisation de l'Opération Campus.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CEVU DU 03 MARS 2011

Le procès-verbal du CEVU du 3 mars 2011 n'étant pas encore finalisé, son approbation est reportée à la prochaine séance.

II - CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2011 – 2012

M. COQUELIN présente le document de travail concernant le calendrier universitaire 2011/2012. Il s'agit d'une décision importante qui nécessite que les conseillers puissent consulter la communauté sur les deux propositions avancées. Le vote n'interviendra qu'au prochain CEVU le 14 avril. La première proposition correspond au calendrier habituel, totalement verrouillé par les sessions d'examens et les vacances traditionnelles. Les cours du premier semestre débuteraient le 19 septembre et se termineraient avant les vacances de Noël, avec une semaine libérée pour les vacances de la Toussaint et 12 semaines de cours. Récemment, les responsables administratifs des UFR ont transmis une proposition visant à aménager un calendrier de 13 semaines pour le premier semestre comprenant une première semaine de cours magistraux démarrant le 19 septembre suivie de 12 semaines de TD. Dans cette seconde hypothèse, les TD seraient ainsi différés d'une semaine pour mieux



finaliser les inscriptions pédagogiques et constituer des groupes fiables. Cette proposition soumise à l'approbation du conseil est assortie de la suppression de la semaine de vacances de la Toussaint.

Mme MICHEL demande si, dans cette seconde hypothèse, le semestre comprendrait 13 ou 14 semaines, puisque le document projeté en séance indique une fin de cours au 23 décembre.

M. COQUELIN répond qu'il n'y aurait que 13 semaines, les cours s'arrêtant le 17 décembre, avant les deux semaines de vacances de Noël. La date figurant sur le document projeté étant une erreur.

Mme LAWRENCE donne des précisions sur la procédure des inscriptions pédagogiques.

M. BAILLON avance que les collègues sont réticents à renoncer à une semaine de vacances. Il signale qu'actuellement, les nouveaux étudiants se présentent dans les groupes de TD au fur et à mesure. Donner une date pour la clôture des inscriptions, alors qu'il y a des changements jusqu'à la fin du semestre, est chimérique. Il se dit partisan de la première proposition.

Mme VOISIN signale que, dans certaines UFR et pour finaliser toutes les opérations d'inscriptions, le personnel devra partir en vacances le 23 juillet et revenir dès le 19 août.

Mme MICHEL déclare qu'elle est d'accord avec le premier calendrier proposé mais qu'il existe effectivement des dysfonctionnements dans le processus d'inscription qui traîne en longueur. Il faut profiter de la prise en charge des inscriptions par les UFR pour remettre de l'ordre. Si nous voulons que les étudiants soient inscrits pour le 19 septembre, il faut que les inscriptions soient terminées à cette date.

M. COQUELIN répond que le débat entre les deux solutions est lancé. Un groupe de travail s'est mis en place et va faire des propositions pour préciser le processus d'inscription dès lors que la réforme interne a programmé le transfert de ces tâches vers les UFR. Si le CA choisit la formule à 13 semaines, il faudra que cela se fasse avec des garanties quant à la fiabilisation des inscriptions pédagogiques et la constitution effective de groupes de TD définitifs.

M. BAILLON explique que nous entrons dans une nouvelle offre de formation assortie de nouveaux cours, ce qui va engendrer un surcroît de travail important pour les enseignants et qu'il n'apprécierait pas que ceux-ci doivent, en plus, se priver d'une semaine de vacances de la Toussaint pour faciliter le transfert des inscriptions.

Le président BRUN explique qu'il ne s'agit pas de favoriser telle composante de la communauté plutôt que telle autre mais bien de trouver la meilleure solution pour garantir de bonnes conditions de rentrée.

M. RAMBAUD insiste sur la qualité des conditions de la rentrée. Il caresse l'espoir que l'on pourrait constituer des groupes de TD pour le 26 septembre si la deuxième solution est retenue.

Mlle BREHIER se plaint d'avoir à se prononcer aussi rapidement.

M. COQUELIN répond que nous ne pouvons pas retarder davantage le vote du calendrier qui est très attendu.



Mlle MASSON dit que ce calendrier a été élaboré sans les étudiants.

M. ARCELIN attire l'attention des conseillers sur la nécessité de fixer le calendrier universitaire le plus tôt possible.

M. COQUELIN indique que les étudiants sont précisément consultés dans le cadre des conseils centraux comme chaque année et qu'il a choisi de différer le vote de ce calendrier, compte tenu des deux propositions en lice, au 14 avril. L'alternative est simple : soit conserver une semaine de vacances de la Toussaint et se priver du décalage des TD, soit se priver des vacances de la Toussaint et enchaîner 13 semaines de cours au profit d'une fiabilisation des groupes de TD dont les cours débuteraient une semaine plus tard.

III - CALENDRIER DU DEFLE

M. COQUELIN indique que c'est la première fois que le calendrier spécifique du DEFLE est soumis à l'avis du CEVU et qu'il se réjouit que l'équipe administrative ait transmis cette demande afin que cette composante de l'université se vive comme un élément pleinement respectueux des procédures administratives de notre établissement. Il précise les impératifs amenant le DEFLE à fonctionner en calendrier spécifique : opérations d'inscriptions précoces pour tous les étudiants étrangers dont le séjour en France nécessite l'obtention d'un visa, formations semestrielles se répétant deux fois dans l'année. En l'absence de commentaires des conseillers, il procède au vote.

Ne prennent pas part au vote	: 8
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 20

➤ Le CEVU donne un avis favorable à l'adoption du calendrier 2011/2012 du DEFLE.

IV- PRIMES DES PRP ET PCA

M. COQUELIN indique que, dans le cadre de la réforme interne et de la création de trois nouvelles UFR et en prévision de la mise en place du référentiel horaire, l'établissement avait opté, pour l'année 2010-2011, pour une affectation des PRP et PCA gérée nominativement par les UFR sur la base d'une enveloppe allouée et d'une grille de responsabilités pédagogiques et de charges administratives arrêtée par les conseils centraux. Les UFR ont donc mentionné les collègues devant bénéficier de telle ou telle prime, liste qui sera validée par le CA. Le CEVU ne doit se prononcer que sur la nomenclature des PRP et PCA et sur le volume horaire correspondant. Le budget alloué pour 2010-2011 est de 358 000 euros.

Le président BRUN explique que l'équipe présidentielle confirme l'orientation prise en 2009/2010 de reconnaître aux composantes une autonomie dans l'attribution des PRP. Nous avons limité les décharges alors que la loi LRU s'oriente vers une modulation de service à la baisse. Mais le ministère n'a pas donné les moyens pour aller au bout de cette logique. Par rapport à l'année dernière, les décharges sont celles des services institutionnels. Toutes les autres modulations sont maintenues avant d'être fondues dans un nouveau système qui entrera en vigueur l'année prochaine.



M. COQUELIN dit qu'il n'y a aucune surprise dans ce tableau des PRP et PCA. Le CEVU sera consulté sur la revalorisation des responsabilités pédagogiques avec proposition aux UFR de ventiler la majoration attendue de l'enveloppe indemnitaire 2011-2012.

M. RAMBAUD ajoute que l'établissement a fait le choix, avec la mise en place du référentiel d'équivalence horaire dans le schéma 2010-2011, de reconnaître la réalité des responsabilités de section cette année sous forme de primes dont l'attribution est déléguée aux UFR dans une logique nominative.

M. COQUELIN ajoute que, pour l'année 2011-2012, il faudra s'adapter à la réalité des responsabilités pédagogiques rencontrées, compte tenu du fait que, dans les nouvelles maquettes, ont été écartés tous les forfaits horaires affectés jusque-là par exemple au suivi de stage ou au suivi de mémoire. Il précise en outre que les montants financiers annuels des PCA indiqués sur le tableau sont des montants bruts. Il indique également que seule la prime du président n'est pas mentionnée dans le tableau puisqu'elle fait l'objet d'un arrêté spécifique de la ministre et n'est donc pas soumise au vote des conseils. Il précise enfin que la PCA attachée à la direction de la MSHA n'est que la part contributive de Bordeaux 3 et que le directeur de la MSHA bénéficie par ailleurs d'une PCA complémentaire attribuée par d'autres établissements.

Mme MALTONE demande si on peut cumuler des primes.

M. RAMBAUD répond qu'elles sont plafonnées à 24 h et qu'il y a incompatibilité entre PCA et PRP. Nous avons mis en place un cumul sur le même régime que la décharge.

M. COQUELIN cite une dernière remarque transmise par M. ARAGUAS qui considère que parmi les responsabilités pédagogiques, le terme de Responsable de Sections UFR devrait être remplacé par celui de Responsable d'équipe de formation. Puis, il demande de passer au vote.

Ne prennent pas part au vote	: 3
Abstentions	: 6
Contre	: 0
Pour	: 19

⇒ Le CEVU donne un avis favorable à l'adoption des modalités de répartition et attribution des PRP et PCA proposées pour l'exercice 2010/2011.

V - OUVERTURE DES FORMATIONS 2011-2012 ET PILOTAGE DE L'OFFRE DE FORMATION

Le président BRUN annonce que le CEVU doit donner un avis sur l'offre de formation proposée pour la rentrée 2011. Il rappelle le contexte de la Masterisation, celui de la loi LRU et du passage aux RCE - son aspect financier -, ainsi que son corollaire, le désengagement de l'Etat. Toutes les formations présentées pour habilitation au Ministère vont certes être validées mais chaque établissement voit la capacité de soutenabilité de son offre de formation réduite. Ce que l'équipe présidentielle propose peut être accepté ou pas par le CEVU qui n'est pas organe de décision. Sur le plan de la méthode adoptée, nous nous doutions qu'il y aurait des réactions face aux propositions de suspension de certains diplômes ou de certains parcours concours de l'enseignement. Tout ceci a abouti à des discussions avec l'équipe présidentielle, des échanges de mail et même une lettre étrange venant du président de l'association des Professeurs de Lettres. Il apparaît clairement que certains ont mal saisi l'enjeu que représente la constitution de l'offre de formation, d'autres



se sont réveillés assez tard. Pour le parcours concours Occitan, nous avons obtenu, après un dialogue fructueux, une participation du Conseil Régional de 200 heures, mais toutes les demandes ne seront pas exaucées. Nous sommes désormais responsables de notre équilibre financier et il y a des formations qui ne sont pas en position de pouvoir se maintenir. Il y en a d'autres qui seront ouvertes, ne pouvant pas nous arrêter sur l'existant sans que la sclérose nous guette. Les disciplines académiques sont en perte de vitesse, alors que les plus récentes augmentent sensiblement. Nous sommes obligés d'accompagner ce mouvement. Les réactions sont compréhensibles, mais les instances centrales ne sont pas là pour défendre les disciplines. Avec la loi LRU, nous sommes obligés d'arbitrer en interne là où cela, auparavant, se décidait au sommet. Nous devons définir l'intérêt général mais on ne peut pas répondre positivement à toutes les demandes. L'augmentation de l'offre de formation, bute sur le problème des crédits mais aussi sur celui des effectifs enseignants. Nous payons aujourd'hui les conséquences de la non-intégration de l'IUFM à Bordeaux 3 en 2006 et il ne faut pas hésiter à dire que l'équipe présidentielle précédente s'est trompée sur ce point.

M. COQUELIN présente aux conseillers le document de travail de l'offre de formation. Il soutient que l'on ne pouvait pas et que l'on ne devait pas aller plus vite. Nous nous sommes conformés au calendrier indiqué dès le mois d'octobre 2010. Il rappelle la méthode poursuivie : nous avons calculé une cible théorique à partir des 116 527 heures correspondant au coût horaire du précédent quadriennal auxquelles s'ajoutent 20 000 heures de cours prélevées sur le PRL et 8 000 heures de parcours concours, soit un total de 144 527. Il rappelle que les 20.000 heures étaient une estimation correspondant approximativement à un million d'euros sur les 2,4 millions d'euros attribués de manière pérenne à notre établissement au titre du PRL. Ces 20.000 heures ne sont donc qu'une partie de la masse financière qui devrait être attribuée au secteur formation. Il s'agit maintenant de se prononcer sur les fermetures et les ouvertures de formations, à partir des éléments d'appréciation désormais disponibles sous forme de tableaux de bord. Nous avons toujours précisé que nous ne pourrions pas maintenir tout l'existant pour conserver une dynamique d'établissement et créer de nouveaux diplômés. Depuis vingt ans, le maintien des effectifs a été possible grâce à l'élargissement de notre offre de formation et nous ne devons pas, stratégiquement, renoncer à prolonger ce mouvement. Il faut savoir qu'en mentions Arts, nous comptons 980 étudiants inscrits, autant voire plus qu'en mentions Lettres. Nous présentons une proposition globale d'ouvertures, de suspensions et d'ajustements qui fait apparaître un dépassement de moins de 1 % de l'enveloppe initialement fixée, soit 1432 heures. Cette offre paraît soutenable si nous sommes rigoureux, si nous parvenons à mieux contrôler les heures complémentaires, comme cela a été souligné par la commission de la pédagogie qui a amendé la proposition première jusqu'à parvenir à cette version qu'elle a jugée équilibrée. Il convient maintenant d'examiner cette offre dans le détail.

M. ARCELIN pose le problème du Master « Dynamiques Africaines » qui apparaît dans les ouvertures. Il souhaite savoir si la participation des deux autres établissements, Bordeaux IV et Sciences Po, a bien été prise en compte.

M. COQUELIN répond que tous les calculs ont été établis sur la base des seuls cours pris en charge par Bordeaux 3. Si ce master apparaît bizarrement dans les ouvertures alors même qu'il existe déjà dans notre offre, c'est parce que le socle de calcul a été établi sur l'offre de formation 2007-2010 et que ce master n'a été ouvert qu'en 2010-2011. Pour tenir compte de son coût dans le calcul global de l'offre 2011-2012, il était nécessaire de l'adjoindre artificiellement aux ouvertures, en supplément du socle 2007-2010.

M. DEPLAT lit un texte contre la politique de réforme de l'offre de formation.



Le président BRUN commente cette lecture en précisant qu'il a déjà répondu au début de séance sur les suspensions de parcours concours qui seront finalement maintenus et que l'accusation de privilégier les filières rentables n'a aucun fondement. Il ajoute que ces discussions menées avec l'ensemble des équipes pédagogiques responsabilisent les différents partenaires, y compris le Conseil Régional.

Mlle BURDET trouve cette argumentation abusive en ce qui concerne le parcours concours de Lettres classiques.

Le président BRUN dit que nous avons alerté certaines formations et que nous avons travaillé pour trouver des solutions.

M. COQUELIN ajoute qu'il a noté de profondes évolutions dans les positions de chacun et que nous voulons tous maintenir le maximum de préparations aux concours de l'enseignement qui reste l'une de nos missions. Mais nous ne pouvons pas faire l'économie de devoir ajuster nos moyens au nombre d'inscriptions dans certains parcours. Il comprend que les étudiants défendent les inscrits potentiels de ces formations existantes mais il s'étonne que ceux-ci ne prennent pas en compte une autre réalité moins visible : faute de moyens suffisants, certaines formations fonctionnent en capacité très limitée et refusent un grand nombre de demandes d'inscription. En nous focalisant sur les parcours existants et en maintenant des moyens importants sur des secteurs qui n'attirent plus que très peu d'étudiants, nous ne devons pas ignorer que nous mécontentons nombre de candidats qui ne peuvent pas être inscrits dans la filière souhaitée, en particulier information-communication, arts, aménagement, etc.

M. LATRY signale le cas, dans plusieurs matières, de nombreux étudiants candidats au CAPES qui refusent de s'inscrire en parcours concours et choisissent le parcours recherche. Ce phénomène devrait nous amener à nous interroger sur un éventuel échec de la masterisation.

Le président BRUN confirme que certains étudiants se sont inscrits en parcours recherche mais ont suivi les cours de préparation aux concours. Cette situation ne doit pas se prolonger.

M. GARCIA signale que le tableau de l'offre de formation ne traduit pas correctement la réalité du secteur arts plastiques-design. La licence Arts Plastiques accueille actuellement 180 étudiants. Elle a cédé 36 places pour la création de la Licence Design afin de ne pas augmenter les coûts. Il ne faudrait pas croire qu'en n'ouvrant pas la licence design, on réaliserait les économies telles qu'elles semblent apparaître dans le tableau qui peut être considéré comme trompeur de ce point de vue. Il demande que cette situation soit prise en compte, que les deux licences puissent exister, d'autant que l'on a recruté des personnels enseignants en design : une PRAG et une MCF.

M. BAILLON critique le pilotage de ce dossier. Il y a d'un côté des propositions et, parallèlement, des négociations qui ne cessent de faire varier ces propositions. Cette situation est très déstabilisante. Il aurait préféré un tableau faisant apparaître plusieurs propositions clairement comparables entre elles. Il propose par ailleurs de faire des économies dans d'autres domaines que celui de l'offre de formation, comme par exemple sur le projet d'évaluation des enseignements dont le coût pourrait être revu à la baisse au profit des formations elles-mêmes. Il n'est pas pour autant un adversaire de cette évaluation, mais il trouve qu'il y a des priorités à afficher. Il considère que ce travail ne lui paraît pas satisfaisant en termes de pilotage général et que les indicateurs, tels qu'ils nous sont fournis, ne nous permettent pas de faire des choix.



Le président BRUN répond que l'établissement cherche à avoir une cohérence et que l'on n'a jamais prétendu que les indicateurs permettraient seuls de décider les ouvertures ou les fermetures.

Mme FOURNES trouve que l'autonomie financière est synonyme de difficultés. Face à ces projets ambitieux de maquettes, elle regrette que nous n'ayons pas anticipé les difficultés. Elle considère que nous avons été amenés à rêver mais que le réveil est douloureux.

Le président BRUN répond que l'autonomie financière a été imposée par le ministère et qu'il ne veut pas que l'équipe suivante se trouve confrontée à ce problème, qu'il a préféré prendre ses responsabilités.

M. COQUELIN reconnaît que chaque proposition mérite d'être débattue, mais que nous avons bien des responsabilités au niveau des choix budgétaires qui dépassent le seul niveau pédagogique. Il donne raison à M. BAILLON lorsque celui-ci considère que les moyens alloués aux formations sont une priorité et qu'il serait souhaitable que, dans la construction du budget, cela soit mieux pris en compte. C'est l'attribution de l'enveloppe financière qui détermine les grandes orientations. Il revendique la méthode utilisée, compte tenu des moyens octroyés à l'établissement et de l'équilibre budgétaire décidé par le Conseil d'Administration. Il réaffirme qu'il ne souhaite pas voir amputé le volume horaire de chaque formation pour garantir une qualité que nous avons mis en danger ces dernières années. Mais il admet que passer de 200 000 heures à 165 000 heures demande de faire des choix et de revoir les rêves à la baisse. C'est ce travail qui avait été annoncé.

Mme MALTONE dit qu'il faut avoir le courage de l'autocritique et demande si le coût des enseignants éventuellement en sous-service après les suspensions envisagées, a été évalué.

Le président BRUN répond que nous n'avons pas et que nous n'aurons pas d'enseignants en sous-service.

M. COQUELIN répond à M. BAILLON sur les indicateurs avant de donner la parole à la responsable de la CAP. Selon lui, le tableau de bord qui avait été promis n'en est qu'à une première étape et comprend que M. BAILLON la juge insatisfaisante. Il rappelle que les indicateurs sont essentiellement ceux qui sont imposés par le ministère et qu'ils ne peuvent suffire à établir un diagnostic précis pour chaque formation. Du reste, les conclusions qui ont été livrées par la CAP en accompagnement de ces chiffres ne permettaient pas de prendre des décisions. Suivant son analyse déclinée à travers les représentations graphiques qui accompagnent les tableaux – consultable sur le bureau virtuel -, aucune licence n'est dans le rouge ; concernant les masters, les indicateurs actuels ne sont pas suffisamment discriminants pour mettre en avant des cas particuliers, sauf pour les Masters Etudes Arabes et Etudes Lusophones.

M. BAILLON demande des précisions sur les raisons de la suppression du Master d'Etudes Arabes. Il pense qu'une université comme Bordeaux 3 doit maintenir ce genre de formation.

Le président BRUN ajoute que c'est exactement la problématique de l'AERES qui met en avant le cas des formations à faibles effectifs.

M. COQUELIN précise que ce master n'a pas été évalué par l'AERES parce qu'il n'y a pas eu de dossier déposé. La formation n'est satisfaisante ni quant à son adossement à la recherche, ni quant au fonctionnement pédagogique. C'est un secteur malheureusement en grande difficulté. Nous nous donnons un an pour trouver des solutions.

Le président BRUN ajoute qu'une lettre de soutien n'a été signée que par moins de la moitié de l'équipe des Etudes Arabes.

Mme LAWRENCE précise que le Master 2 Etudes Arabes sera maintenu en 2011.

M. HAUQUIN souhaite que nous sortions par le haut de cette affaire et que nous formulions des propositions en ce sens pour le CA.

Mme CAILLOT commente le tableau des indicateurs. Elle précise que l'analyse des effectifs porte sur trois années, et que le taux de présence, selon la définition que le Ministère a imposée, n'est disponible que depuis 2008-09.

Mme MICHEL dit qu'elle ne comprend pas le graphique car il y a des valeurs aberrantes comme des taux de réussite à plus de 100 %.

Mme CAILLOT répond que l'on n'a pas corrigé les données effectivement aberrantes pour traiter toutes les formations avec les mêmes critères, mais que l'analyse tiendra compte des spécificités.

M. BAILLON demande si des réouvertures sont prévues en études arabes.

Mme LAWRENCE répond qu'il faudrait que l'équipe pédagogique soit d'accord.

Mme FOURNES insiste sur le fait que dans, le contexte de l'ouverture des pays arabes à la démocratie, la fermeture du Master Etudes Arabes est dommageable.

Mme LAWRENCE espère que, cette année, les membres de cette équipe pédagogique pourront travailler efficacement ensemble.

M. COQUELIN informe le conseil que nous maintenons la licence Etudes Arabes malgré certaines oppositions, au sein de l'équipe pédagogique.

Mme LAWRENCE ajoute qu'une partie de l'équipe avance qu'elle n'a pas été consultée sur les choix pédagogiques de cette licence.

M. COQUELIN demande que l'on examine une autre proposition de suspension pour 2011, celle du Master pro Traduction.

Mme FOURNES argue du fait que des étudiants extérieurs sont demandeurs de cette formation et elle souhaite connaître les raisons de cette suspension.

M. LAPAIRE répond que les effectifs sont faibles et que le projet, notamment en termes d'insertion professionnelle, mérite d'être précisé.

Le président BRUN note que lorsque qu'un poste en espagnol pouvait être profilé traduction, cette option a été écartée.

Mme FOURNES dit que l'espagnol n'a jamais demandé de création de poste en traduction.

Le président BRUN ajoute que, pour les hispanistes, la traduction ne semble pas une priorité et que lorsqu'une formation paraît essentielle, il serait bon que, s'il y a un poste disponible, il soit fléché en conséquence.



M. DEPLAT affirme que cette suppression pose le problème de l'interruption de la scolarité de certains étudiants.

M. COQUELIN répond que ce master ne se déroule qu'en un an. Quant au problème de l'insertion professionnelle, il est lié au fait que l'on ne peut pas vivre de la seule traduction littéraire.

M. ESCADAFAL précise que nous nous battons contre l'idée que nous devrions être totalement garants de l'accès à l'emploi.

Mme FOURNES considère que suspendre cette formation un an va provoquer une perte de crédibilité.

Le Président BRUN propose que l'on passe au vote sur les modalités annuelles d'équilibrage des coûts. Il commence par les suspensions.

- **Master d'Etudes Arabes**

Ne prends pas part au vote : 0
Abstentions : 3
Contre : 7
Pour : 18

➤ ***Le CEVU donne un avis favorable à la suspension du Master d'Etudes Arabes.***

- **Master Traduction**

Ne prennent pas part au vote : 2
Abstentions : 6
Contre : 14
Pour : 6

➤ ***Le CEVU donne un avis défavorable à la suspension du Master Traduction.***

- **Agrégation de grammaire**

M. DEVILLERS dit qu'il veut faire prendre conscience aux étudiants que les formations ont un coût et se réjouit que l'on puisse maintenir cette préparation.

Le président BRUN ajoute que l'on veillera, lorsqu'il n'y aura pas d'étudiants inscrits à la préparation, à ne pas compter ces heures dans le service et d'ouvrir la formation uniquement en fonction des inscriptions.

◆ **OUVERTURES BIANNUELLES**

M. COQUELIN indique qu'à propos des propositions d'ouvertures biannuelles, le choix a été fait de réduire le nombre des formations concernées. La proposition d'ouverture biannuelle n'est maintenue que pour des masters anciennement en Y qui passent en V. Ces formations professionnelles, désormais sur deux années, sont nettement plus ambitieuses. L'ouverture biannuelle permettra de mieux encadrer une cohorte d'étudiants tous les deux ans. Pour le master IAT, il s'agit, spécifiquement, de financer un master IUT prévu dès sa conception comme biannuel, mais qui nécessite, pour son démarrage, d'être financé à hauteur de 100 heures par an, en plus des ressources de formation continue qui permettront



de prendre en charge les 300 autres heures. Il précise les conditions des ouvertures biennuelles, notamment pour les étudiants qui n'auraient pas obtenu toutes leurs UE durant leur M1. L'obligation de l'établissement sera d'ouvrir les UE non obtenues et d'offrir un accompagnement. On doit permettre aux étudiants de se représenter à l'examen. Cette question se pose du reste pour tous les élèves dans les écoles dans lesquelles les formations sont ouvertes tous les 2 ou 3 ans. Il s'agit là d'un « cousu-main » pour de faibles effectifs.

M. GIRON avance que tous les étudiants n'ont pas une vision stratégique du déroulement de leur cursus et que cela crée un fossé entre eux, dès lors que, certaines années, des formations seront ouvertes et d'autres pas.

M. COQUELIN ne croit pas à une égalité absolue en termes d'offre de formation puisque certaines écoles pratiquent déjà des ouvertures par cycle de deux ou trois ans. Du reste, le bassin de recrutement de ces masters est très large et il ne faut surtout pas voir ces formations comme des poursuites d'études linéaires pour nos étudiants, d'autant que leur accès est sélectif.

M. ESCADAFAL dit que l'étudiant doit avoir une vision claire du calendrier.

M. COQUELIN précise que ce calendrier est extrêmement simple et peut être diffusé largement à l'avance. Il ajoute que l'attractivité de nos masters provient de leur qualité et de leur chance de mener les diplômés vers l'insertion professionnelle. Il est donc préférable de favoriser la qualité des formations et celle du suivi des étudiants plutôt que de s'accrocher à une sorte de productivité au risque de fragiliser les enseignements et de former trop d'étudiants mal insérés.

M. PEROT pense que, face aux ouvertures biennuelles, les étudiants pourront trouver des formations équivalentes et de qualité pas très loin.

M. COQUELIN soutient que l'on parle là de deux masters pro très spécifiques pour des étudiants avec un projet bien déterminé et qu'il n'existe pas vraiment de formations concurrentes.

M. ARCELIN pose le problème de la gestion administrative de ces masters.

M. COQUELIN comprend que cette approche biennale puisse un peu dérouter mais il ne voit pas quels seraient les problèmes administratifs liés à ce mode d'ouverture. Il demande que l'on passe au vote.

Ne prends pas part au vote	: 1
Abstentions	: 16
Contre	: 8
Pour	: 3

➔ Le CEVU donne un avis défavorable à la proposition d'ouvertures biennuelles pour les deux masters pro arts.

◆ PRISE EN CHARGE SUR FORMATION CONTINUE

M. COQUELIN informe que le master pro soin, éthique et santé peut être maintenu en ouverture annuelle si les ressources générées par la formation continue permettent, comme c'est le cas systématique dans d'autres formations et en particulier à l'IUT, de financer une partie des volumes d'enseignement à hauteur de 100 heures.



M. COQUELIN demande que l'on passe au vote.

Ne prends pas part au vote : 1
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 27

➤ ***Le CEVU donne un avis favorable à la proposition de prise en charge partielle du Master Soin, Ethique et Santé par les ressources perçues pour les stagiaires de Formation Continue.***

◆ **AJUSTEMENT DES COUTS**

M. COQUELIN précise que, pour le parcours concours musique, il faut impérativement ajuster les coûts. Le nombre de postes ouvert au concours est très incertain. Il indique que nous nous travaillons à des formations conjointes avec le CEFEDM et le Conservatoire de Bordeaux dans le cadre de la création d'un Pôle d'Enseignement Supérieur Musique et Danse.

M. LATRY signale que, sur le parcours concours occitan, si la Région Aquitaine s'est engagée à hauteur de 200 heures, il demande 8 heures pour compléter.

M. COQUELIN propose de voter à part sur le maintien du parcours concours occitan.

Ne prends pas part au vote : 1
Abstentions : 2
Contre : 0
Pour : 25

➤ ***Le CEVU donne un avis favorable à la proposition de maintenir le parcours concours occitan.***

M. COQUELIN propose de passer au vote sur les 4 autres mesures d'ajustements.

Ne prends pas part au vote : 1
Abstentions : 3
Contre : 2
Pour : 22

➤ ***Le CEVU donne un avis favorable à la proposition des mesures d'ajustement.***

◆ **OUVERTURES DE NOUVELLES FORMATIONS**

M. COQUELIN présente le Master sciences politiques spécialité sécurité globale, cohabilité avec Bordeaux IV qui porte ce projet.

Mme MALTONE demande ce que l'on va cohabiler et financer. Elle ne voit pas où est l'intérêt pour notre université.

M. COQUELIN répond qu'il s'agit de cours de langue et que l'on ne peut pas remettre en cause notre participation dans cette formation Bordeaux IV dès lors que nous en avons acté le principe en octobre 2009 lors de la transmission du dossier à l'AERES puis en



octobre 2010 lors de la demande d'habilitation au ministère. Nous allons bénéficier d'une redistribution de droits d'inscriptions. Le gain scientifique ne sera pas négligeable non plus puisque que notre collègue Sébastien LAURENT est partie prenante de cette formation. Il propose de voter sur l'ensemble des ouvertures de nouvelles formations.

Mme LAWRENCE aurait souhaité tester la spécialité Licence Lettres, Culture, Patrimoine portée PAR Aurélia GAILLARD qui a ramené le coût de la L1 à 48 h.

M. COQUELIN insiste cependant sur le fait que les derniers ajustements envisagés sont majeurs (plus de 80 % des coûts initiaux) et supposent donc une redéfinition profonde du projet pédagogique. Il note en outre que nous n'avons pas de visibilité sur les coûts de la L2 et de la L3. Il suggère donc de revoir cette demande pour la rentrée 2012 après clarification de tous ces points. Il propose de passer au vote pour donner un avis sur les ouvertures envisagées.

Ne prennent pas part au vote	: 3
Abstentions	: 9
Contre	: 1
Pour	: 8

➔ ***Le CEVU donne un avis favorable à la proposition d'ouverture de nouvelles formations.***

VI - QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de question diverse la séance est levée à 14 H 15.

Le Président,

Patrice BRUN



Hier, mercredi 30 Mars, s'est tenue une réunion d'environ cinquante étudiants et enseignants, au sujet de la nouvelle offre de formation de Bordeaux III. Ce texte a été écrit à l'issue de cette réunion par décision de cette assemblée.

Nous tenons à signaler au préalable que les conditions de débat sur la nouvelle offre de formation sont inacceptables : il faudrait décider en deux semaines, dans un contexte de restriction budgétaire inattendu au regard des habilitations accordées, de la suppression de nombreuses filières et de la création de nouvelles formations. C'est pourquoi certains d'entre nous ont souhaité, par une action forte, montrer leur désaccord avec cette politique de l'urgence contraire au débat démocratique en occupant le CEVU le 24 Mars dernier.

De fait, la proposition de réforme de l'offre de formation à Bordeaux III met en concurrence les différentes formations puisque la fermeture de certaines formations devient le moyen d'en ouvrir d'autres. Nous refusons cette mise en concurrence qui n'est qu'un prétexte à la fermeture de disciplines en danger dans l'enseignement secondaire (latin, musique, grec, occitan,...). Prenons l'exemple de l'Agrégation de Grammaire. La préparation à l'agrégation de grammaire est occasionnelle : depuis toujours à Bordeaux 3, elle n'a ouvert que si un candidat était inscrit. En moyenne, elle ouvre tous les 3 ou 4 ans. Il est inconcevable qu'il y ait un candidat par an, car cette agrégation n'offre que 5 postes. C'est pourquoi le document de travail sur l'état des propositions pour 2011 est contestable : les 48 heures d'agrégation de grammaire y sont comptées comme économies pour les années 2012/13 et 2013/14, alors que personne n'est en mesure d'affirmer qu'il y aura un candidat ces années-là. Comment peut-on compter comme économie ce qui ne sera sûrement pas dépense?

Ces décisions s'effectuent au profit de l'ouverture de nouvelles formations, envisagées comme plus rentables car plus attractives (mention «Chanson française», licence de Danse, licence de Design, licence Infocom anglais...). Évidemment, nous sommes pour l'ouverture de toute filière innovante qui participe de la diversification des savoirs si et seulement si le budget permet d'assurer le maintien des formations déjà existantes.

La présidence et les différents conseils de l'Université de Bordeaux 3, au cœur des discussions touchant aux maquettes des cursus universitaires pour les 5 ans à venir, émirent l'idée de supprimer un certain nombre de formations, jugées non rentables, parmi lesquelles la préparation au CAPES de Lettres Classiques, d'Occitan, de Musique, et à l'Agrégation de Grammaire.

Pour l'Occitan, nous tenons à rappeler que Bordeaux III est le dernier établissement à enseigner l'Occitan gascon. Si cette filière était menacée ou fortement affaiblie, c'est toute une culture qui disparaîtrait. En choisissant de supprimer la préparation au CAPES d'Occitan, c'est l'ensemble de la filière de formation et de la recherche en Occitan qu'on attaque, alors même que le Conseil Régional alloue désormais des bourses aux étudiants préparant ce concours.

En ce qui concerne les Lettres Classiques, il est impensable que les enseignants de cette filière aient eu à choisir entre la survie de la préparation au CAPES et celle de l'Agrégation. De la même manière que pour l'Occitan, en attaquant ou en supprimant l'une de ces préparations, c'est toute la filière qui est mise en danger. Il va de soi que les enseignants issus de Lettres Modernes n'auront pas les compétences d'enseigner le latin ou le grec, étant données les différences de formation.

Quant à la préparation à l'agrégation de grammaire, elle ne coûte que 48 heures, car hormis la linguistique ancienne, les épreuves (et donc les cours de préparation) sont communes aux autres agrégations de Lettres. A raison de 24 semaines sur l'année, cela fait 48 heures, sur un total d'environ 450 heures, soit un neuvième du coût global d'une



agrégation, presque un dixième. Bref une misère. De plus, la préparation à l'agrégation de grammaire occupe une place particulière au sein de l'ensemble **de** l'offre de formation. Dans le nouveau quadriennal-quinquennal, la linguistique ancienne est bien représentée dans la licence LC, même mieux que par le passé. Mais il n'y a pas, au niveau du Master, de véritable cours de préparation à la recherche dans ce domaine. Il ne restait donc, pour les étudiants désireux de se spécialiser dans ce domaine, que ces misérables heures de préparation à l'agrégation de grammaire intermittentes. Or les statistiques montrent que la majorité des agrégés de grammaire se tournent ensuite vers la recherche. Si ces heures de linguistique ancienne disparaissent, on enlève aux étudiants un petit mais réel débouché, et de surcroît on porte un coup supplémentaire à la recherche.

Conséquence directe de la masterisation et de la disparition des IUFMs, des préparations aux concours avaient déjà disparu à Bordeaux III l'année dernière : l'Agrégation d'Italien, les CAPES d'Arabe, de Portugais, de Basque, et de Chinois. Même si ces préparations n'existaient pas officiellement, nous nous étonnons que la démarche de l'université ait été de les faire disparaître plutôt que de les officialiser.

Nous savons que des solutions ont été proposées par les enseignants des filières concernées. Cependant, ces compromis ne nous satisfont aucunement, dans la mesure où, loin des les préserver, ces « solutions » les démantèlent. Il est inenvisageable que des enseignants perdent de leur salaire (payer les enseignants de LC en heures TD reviendrait à créer une catégorie d'enseignants sous-payés et donc dans une situation d'inégalité par rapport au reste de la communauté enseignante), il est inenvisageable que des cours soient mutualisés, ou que des filières perdent 60% de leur volume horaire. Nous exigeons la conservation de toutes les formations dans leur intégrité et leur intégralité.

Nous sommes conscients des restrictions budgétaires et des pressions nationales de la part du ministère que subissent actuellement les universités de sciences humaines sur l'ensemble du territoire. Cependant, l'université de Bordeaux III doit selon nous prendre publiquement, officiellement, et en toute transparence position quant à la gestion de son budget : il en va de la survie de nos filières, et, plus largement, de nos universités.